

TARIFS SALLE DES FETES

Considéré comme période dite « Hiver » : du 01/10 au 30/04

ETE	HIVER
<u>ASSOCIATION DE TOMBEBOEUF</u> Manifestation payante (loto, repas etc...) Sauf Amicale de l'école et pompiers	
50 €	100 €
<u>PARTICULIER DE LA COMMUNE</u>	
100 €	150 €
<u>PARTICULIER HORS COMMUNE</u>	
150 €	200 €

Une caution de 100 € est demandée à tout locataire pour le nettoyage

Une caution de 100 € est demandée à tout locataire pour le triage

Une caution de 500 € est demandée à tout locataire pour le matériel et la salle

La salle des fêtes sera gratuite pour le Comité des fêtes à l'occasion de la fête votive.

Pour les associations de TOMBEBOEUF 1 manifestation gratuite